

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DJS 348 Signature du contrat jeunesse du 14e arrondissement.

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu la charte des arrondissements ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver et de signer le contrat jeunesse du 14e arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement, en date du 1^{er} juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat jeunesse du 14e arrondissement est approuvé.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer le contrat visé à l'article 1.